



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

CTPM du 1^{er} février 2007

Directive relative aux orientations stratégiques pour le Réseau Scientifique et Technique

Monsieur le Président,

La FEETS FO et les syndicats nationaux FO prennent acte de l'inscription à ce CTPM d'un projet de directive ministérielle d'orientation stratégique pour le RST, fruit du dialogue ouvert par la DRAST depuis août 2006 ainsi que des réflexions menées en concertation ayant permis l'élaboration de ce document. Cette directive à vocation à répondre à une forte attente exprimée par tous les agents du RST, mais aussi tous les agents du ministère de l'Équipement qui ressentent bien le rôle structurant du RST et plus largement, à une attente maintes fois exprimée par les collectivités territoriales qui éprouvent concrètement la nécessité de l'appui de ce réseau pour assumer les responsabilités que l'État leur a transférées et par les syndicats professionnels des entreprises du BTP qui souhaitent continuer à se développer au niveau mondial avec l'appui de ce réseau.

Ainsi, l'enjeu est tel que vous comprendrez que nous témoignons un grand intérêt à ce texte et que dans le même temps nous demandons des signes concrets qui en confortent la crédibilité.

La création récente du Conseil des Services Scientifiques et Techniques (CSST), élargissant à l'ensemble du RST le principe du Conseil Central des CETE pourrait être un de ces signes.

Nous demandons que ce CSST soit pleinement opérationnel avec des fonctions de concertation, mais surtout de pilotage et d'animation stratégique de l'ensemble des services du RST, lui conférant une position reconnue de tous et dont les décisions s'appliquent à tous.

A ce titre, nous insistons à nouveau sur le fait qu'il nous apparaît fondamental que toutes les Directions de Programme concernées s'impliquent, au bon niveau, dans ce Conseil et dans la mise en œuvre de cette orientation stratégique.

Sur les moyens affectés au RST :

En premier lieu, nous considérons que la crédibilité de la directive présentée aujourd'hui est conditionnée par le respect des engagements pris par le ministre de l'Équipement en juillet 2006 auprès du secrétaire général de la Confédération Force Ouvrière **de préserver durablement les moyens du RST**. Nous restons très inquiets sur ce point !

Nous condamnons les baisses d'effectifs contractualisées par le ministre de l'Équipement avec le Budget, baisses qui sont systématiquement fléchées sur l'ingénierie publique.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, **de nous donner aujourd'hui, en séance, la lisibilité sur les chiffres et les sur les effectifs arbitrés pour les services du RST pour l'année 2007**. Il est clair que si le RST devait subir une baisse supérieure aux 0,7% annoncés, l'exercice de définition d'une stratégie pour le RST perdrait de facto tout intérêt !

Actuellement, les services sont en train d'établir une stratégie locale visant à toujours mieux adapter l'outil RST aux challenges de la société actuelle et ils doivent le faire avec au dessus de la tête l'épée de Damoclès d'un arbitrage qui oscille entre - 0,7% au mieux et on ne sait quel niveau de réduction supplémentaire (sans compter que le niveau de cette réduction n'est pas homogène d'un service à l'autre). Cela ne peut que faire perdre du temps pour bâtir la stratégie du RST, localement et au niveau national, et pourrir l'ambiance dans les services.

Sur les effectifs, l'inquiétude ne se limite pas à l'affichage de la réduction du nombre théorique des ETP, qui doit être réellement limitée à - 0.7%, mais à la capacité de **maintenir la compétence au sein des services du RST** (déséquilibrés en partie par la mise en œuvre des DIR) et de pourvoir les postes vacants. En effet, beaucoup de recrutements ou de publications de postes sont bloqués par les RBOP et la DGPA pour des raisons contestables (lorsque celles-ci sont connues...). Nous sommes donc très loin du contenu de la partie sur « l'organisation de l'entretien des compétences dans le RST » si les services du RST doivent connaître des vacances qui annihilent tous les efforts de transmissions des compétences rares.

Pour un RST au service de la collectivité publique :

Nous nous félicitons que cette directive ministérielle débute par une volonté d'ouverture accrue du RST aux collectivités.

Historiquement et structurellement, le RST s'est toujours affirmé de façon globale et transversale aux différentes échelles de compréhension et d'intervention sur les territoires. Il est essentiel de conserver cette ambition, incluant la recherche, le RST constituant un **bien commun à l'ensemble de la collectivité publique**.

Au sein de cette collectivité publique, l'État joue un rôle majeur et nous constatons qu'il a lui-même de grandes difficultés à organiser son recours aux compétences du RST de manière efficace : pour cela, l'urgence est de définir clairement le pilotage du RST en mode LOLF (tant vis à vis des DP que des R-BOP) et en tenant compte des évolutions en cours au sein du ministère, mise en place des DIR et des DDEA notamment mais aussi des DRIREN, et de celles liées à la décentralisation.

Selon nous, le travail qui s'inscrit à travers cette directive d'orientation et le CSST doivent permettre un **processus de co-décision de l'ensemble des Directions de Programme du MTETM**, mais aussi de celles du MEDD, du MAP, du MIAT et du MINEFI, co-responsables de l'avenir et des évolutions du RST, afin que cessent immédiatement les guerres intestines auxquelles nous assistons et dont le RST est en train de faire les frais.

Nous attendons de cette réflexion qui s'engage enfin qu'elle permette d'imaginer, conformément à la volonté du législateur, les modes d'accès des collectivités **à tous les champs du RST** en dehors du cadre de la concurrence. Il serait inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'État leur transfère, des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences.

Nous proposons en conséquence :

- que l'État se donne enfin les moyens de permettre une expression organisée des besoins des collectivités territoriales vis à vis du RST, et qu'il se dote de la capacité de les entendre : à terme, selon nous, le CSST, ouvert aux collectivités territoriales, doit participer à ce rôle ; Sur ce point, avec le séminaire du 31 janvier 2007 on est encore très loin de l'objectif : l'absence du Ministre, le déséquilibre des temps de parole, les choix dans l'ordre du jour,... nous inquiètent et sont de nature à frustrer les élus et les collectivités.
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST.
- un travail d'imagination pour faciliter la mise à disposition de moyens (y compris voire surtout humains) au sein ou au moins dans le champ d'action direct du RST par tous les acteurs publics, mais pourquoi pas privés, qui ont un intérêt dans le développement des connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du BTP.

Sur l'Ingénierie Publique et le RST :

Nous demandons également une **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat**, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST. Nous avons pris acte des premiers travaux en cours entre la DRAST et la DAJIL et de l'orientation définie dans ce sens par la présente directive.

Nous demandons que soit mis en place au niveau central un pilotage unique de cette activité d'ingénierie (pour compte propre et pour compte « de tiers ») orienté vers les enjeux forts de service public, pilotage qui dans un contexte budgétaire contraint sera seul à même de garantir la bonne allocation et la bonne utilisation des moyens.

Pour cela, l'instauration **d'une conférence stratégique de l'IP** placée sous l'autorité du ministre nous apparaît indispensable. Celle-ci doit pouvoir regrouper des représentants des collectivités ainsi que l'ensemble des directions de programmes afin de s'affranchir des cloisonnements induits par la mise en œuvre de la LOLF.

Parallèlement, nous invitons à un rapprochement au niveau central avec les ministères intervenant sur les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires pour bâtir un projet stratégique global de l'IP, dans un premier temps à travers la question de l'évolution et de l'ouverture du RST.

Sur le contenu de ce document stratégique :

- En premier lieu, nous demandons que celui-ci, aidé en cela par le CSST, s'attache à répondre aux questions :
 - le RST pour quoi faire ?
 - quelle gouvernance et quels moyens pour y arriver ?

Il serait intéressant d'être plus précis dans la rédaction répondant à ceux deux questions fondamentales.

- Si nous prenons acte de la prise en compte par l'administration de nombreuses revendications défendues et portées par la FEETS-FO et les syndicats nationaux FO au sein de ce document stratégique, nous défendons l'idée que celui-ci permette de construire un **véritable projet stratégique partagé entre l'État et les collectivités**, orienté sur les politiques publiques portées notamment par les ministères de l'équipement, de l'agriculture et de l'écologie. Il reste donc beaucoup à faire, en organisant une expression interministérielle et inter fonctions publiques.

- Sur la directive n°2, il convient de rester prudent sans focalisation excessive uniquement sur des missions « amont ». Le respect de directives n°1 et n°4 et surtout la capacité du RST à y répondre nécessitent que les services et les agents puissent développer leurs compétences à tous les niveaux d'un projet. Comme toujours « il faut savoir faire » pour « savoir faire faire » et pour « savoir contrôler ». La directive n°3 est de nature à lever les dernières ambiguïtés et craintes infondées qui existent encore dans l'ingénierie privée vis à vis du RST.

- Reste enfin que cette directive stratégique ne constitue que des grandes orientations : un cadre de travail ambitieux, parfois complexe, mais complètement indispensable. Nous attendons, Monsieur le Président, un engagement fort du Ministre et de son administration pour que **cette « feuille de route » pour le RST soit mise en chantier dès demain**.

Pour nous, la mise en oeuvre de groupes de travail thématiques associant les organisations syndicales et rendant régulièrement compte de la progression de leurs réflexions au CSST constitue une méthode adaptée pour avancer en concertation.

Il convient également de prendre conscience **de l'urgence** (les routes sont transférées depuis le 1er janvier 2007 !) et donc de s'engager sur des calendriers de travail serrés, sur une segmentation de ce travail qui apporte des progrès sans attendre une conclusion globale de toutes les réflexions à mener. A ce titre, les annexes de la directive manquent de précisions quant aux objectifs, au calendrier et à la méthode qu'il convient de fixer immédiatement !

Sur la valorisation des carrières scientifiques et techniques :

Nous nous inquiétons de la perte de reconnaissance des carrières techniques au sein du ministère, à travers des signes tels que la suppression du « Séniorat » ou l'anticipation par certains chefs de services du RST de diminutions drastiques d'effectifs (en particulier dans les LRPC).

Nous demandons à nouveau la concrétisation des engagements pris par l'administration en juin et en juillet 2006 puis ici même lors de la réunion préfiguratrice du CSST du 23/10/06 concernant l'ouverture de la concertation pour la **transformation du Séniorat à travers l'évolution du fonctionnement des Comités de Domaines**. Il est incompréhensible que cette concertation ne soit toujours pas ouverte. Incompréhensible et dévastateur en terme de signal donné auprès des agents de ce ministère visant à investir des carrières scientifiques et techniques. Incompréhensible et contre-productif quant à la crédibilité du texte que nous examinons aujourd'hui et de la démarche de concertation qui a conduit à sa rédaction.

La mission de réflexion en cours ne doit pas conduire à retarder encore l'échéance de cette concertation générale, ni à entraîner une gestion spécifique au sein du RST. Si le travail demandé aboutit à dire qu'il faut parvenir à reconnaître et à valoriser, mais avant cela à former, des experts ou des spécialistes maîtrisant leur domaine scientifique et technique mais qui en plus sont aussi capables de gérer une petite équipe autour d'eux (ce qui est le meilleur voire le seul moyen de transmettre leurs compétences), alors cette réflexion aura réussi quelque chose qui devra se traduire par une évolution des Comités de Domaines et une adaptation du Séniorat.

Nous demandons à nouveau, eu égard aux enjeux de compétences collectives soulevés par les mutations profondes de notre société, la mise en place d'un véritable plan pluriannuel de GPEECC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences et des Carrières) pour accompagner cette nécessaire mutation de l'ingénierie publique, faisant une place prépondérante à la reconnaissance et à la valorisation des parcours techniques.

La directive n°4 doit donc se traduire très rapidement en mesures concrètes et ambitieuses pour les agents du RST et pour le développement de la compétence collective. C'est un chantier essentiel.

Monsieur le Président, ces orientations stratégiques ministérielles pour le RST et le CSST se créent enfin, à un moment qui constitue un tournant sans précédent pour le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires.

Ce document ne constitue que la première pierre d'un édifice à construire immédiatement, en concertation avec les organisations syndicales et en partenariat avec les collectivités. La FEETS FO y demeurera force de propositions pour défendre les agents et nos revendications, en faveur d'un RST fort de compétences solides et de moyens appropriés, au service d'un État prestataire, solidaire, et partenaire, répondant pleinement aux besoins de la collectivité publique.

Nous conditionnons notre vote sur ce document aux réponses que vous nous apporterez monsieur le Président, en particulier sur les effectifs et sur l'avenir des LRPC, points qui nous inquiètent fortement. Ce vote ne nous dégage évidemment pas de notre vigilance et de notre capacité de mobilisation et d'actions, dont nous avons démontré l'efficacité en 2006, si les engagements du Ministre devaient être trahis.

Pour nous, il est de la responsabilité du MTETM et de l'État de **réussir la mise à disposition de la compétence scientifique et technique aujourd'hui détenue par l'État auprès de la collectivité publique dans son ensemble et de garantir la pérennité du formidable outil de progrès collectif que le RST représente pour la France.**

Nous espérons que chacun ici en est convaincu.